



Ais-je droit aux assedics?

Par **cabotine**, le **26/06/2008** à **15:01**

Je reprends mon travail le 16 juillet 2008 après un congé parentale de 3 ans.
Mon employeur envisage une rupture de contrat si il n'y a pas de poste de travail pouvant me convenir...

Quel type de licenciement s'agira-t-il? (economique ou autre)
Aurais-je droit aux assedics par la suite?

Merci